

100% PRO FABRICATION ET NÉGOCE

Multirisque professionnelle





100% PRO

FABRICATION ET NÉGOCE

► UNE DÉMARCHÉ PROFESSIONNELLE POUR ÉLABORER UN CONTRAT PERSONNALISÉ...

100 % PRO propose les garanties indispensables pour composer un contrat multirisque individualisé en fonction des spécificités de chaque entreprise: Incendie, événements climatiques, dégâts des eaux, bris des glaces, vol - vandalisme, garantie des matériels, événements imprévus, protection juridique, assistance...

En premier lieu, l'entreprise fait l'objet d'une analyse technique lors d'une visite de ses locaux. Nos spécialistes déterminent avec le chef d'entreprise la nature des garanties dont son entreprise a besoin et les capitaux associés. Le savoir-faire et la disponibilité de ces derniers sont la garantie pour nos clients entrepreneurs d'être bien assurés et bien indemnisés.

► DES GARANTIES SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES ACTIVITÉS DE FABRICATION ET DE NÉGOCE

Le matériel de fabrication et le matériel informatique sont garantis contre la casse et les dommages électriques. Une garantie spécifique des chambres froides permet de se prémunir contre les dommages survenus sur les stocks suite à un sinistre entraînant une modification accidentelle de température.

Pour prendre en compte le développement des manifestations commerciales, le matériel professionnel et informatique, les marchandises et les espèces sont garantis en dehors des locaux, en particulier sur les foires et les salons.

Les dommages accidentels survenus lors de transports effectués avec les véhicules de l'entreprise sont également pris en charge.

La garantie Accident des personnes clés

Dans une entreprise, l'absence d'une personne clé peut avoir de lourdes conséquences: un ouvrier qualifié absent et la production ralentit; un commercial de moins et les commandes diminuent... Avec 100 % PRO, les frais d'intérim, de sous-traitance, d'heures supplémentaires pour compenser l'absence d'une personne clé, victime d'un accident corporel dans sa vie privée ou professionnelle, sont pris en charge.

► UNE INDEMNISATION EN VALEUR À NEUF SANS VÉTUSTÉ

Le matériel professionnel et le mobilier de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf, ainsi que les équipements de moins de 10 ans faisant l'objet d'un contrat de maintenance.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

▶ 100 % PRO, UN CONTRAT QUI S'ADAPTE À LA RÉALITÉ DES ENTREPRISES

Par définition, toute entreprise évolue, investit, se développe, renouvelle son matériel... Son activité commerciale fluctue d'une année sur l'autre et monopolise toute l'attention de ses dirigeants.

Avec 100 % PRO, plus besoin d'ajuster les garanties en cours d'année. Pour une meilleure sécurité, le contrat prend en compte ces variations. Jugez plutôt :

✓ Les biens professionnels sont pris en charge sans inventaire au contrat. Tout nouveau matériel acquis est automatiquement assuré à hauteur des garanties souscrites.

✓ Le montant des capitaux garantis en Incendie, Dégâts des eaux et vol est majoré de 30 % et jusqu'à 50 000 € par an et par sinistre, sans déclaration préalable, au moment des périodes de surcroît d'activité.

✓ Pour une meilleure indemnisation des entreprises multisites, 10 % de la valeur des matériels et marchandises assurée dans le bâtiment le plus important sont transférables sur un bâtiment secondaire en cas de sinistre, dans la limite de 10 000 euros.

▶ UN SOUTIEN FINANCIER POUR PALLIER LES PERTES D'EXPLOITATION

L'assurance Perte d'exploitation compense les pertes financières dues à une réduction ou à un arrêt d'activité de l'entreprise suite à un incendie, une explosion, un dégât des eaux, un acte de vandalisme ou un événement naturel.

L'indemnisation s'applique dès le 1^{er} jour du sinistre en cas d'incendie et jusqu'à la reprise normale de l'activité. Ce délai d'intervention peut atteindre 24 mois.

De plus, les frais supplémentaires de location de matériel ou de locaux, des installations provisoires, le recours à des fabrications extérieures, les frais exceptionnels de transport, de publicité, de publipostage permettant de limiter la perte d'exploitation font partie intégrante de cette garantie...

Enfin, pour une sécurité optimale, la marge brute prise en compte en cas de sinistre est majorée automatiquement de 20 % si nécessaire.

▶ UNE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÈTE ET INDISPENSABLE

La Responsabilité Civile de 100 % PRO comprend plusieurs volets :

Elle garantit les conséquences financières d'un dommage corporel matériel ou immatériel causé à un tiers au cours de l'activité. Elle assure également les dommages aux biens confiés utilisés au cours des prestations.

Au titre de la Responsabilité Civile après livraison, les dommages survenant après la remise effective par l'assuré d'un produit à un tiers ou après l'achèvement des travaux sont garantis, y compris les frais de retrait des produits livrés.

Naturellement, les conséquences financières d'un dommage liées à une faute inexcusable sont pris en compte.

Exercez votre métier
avec passion,
100% PRO vous assure



Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Sa notation ou rating est parmi les meilleures avec une notation de AA par Standard & Poors et Aa Par Moody's.

Generali est aujourd'hui le 2^e assureur généraliste national. Le groupe occupe le 2^e rang en assurance vie et la 5^e place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2004 un chiffre d'affaire global de 12,1 milliards d'euros.

www.assurances.generali.fr



Retour sur le site des assurances Guillot - Agents GENERALI



Generali Assurances Iard

Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 € entièrement versé
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris
7 boulevard Haussmann - 75456 Paris cedex 09

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 14 760 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 403 147 903 RCS Nanterre